



Appel à projets

AMIENS SE PREND AU JEU !



APPEL A PROJETS POUR LA CREATION D'UNE FRESQUE DANS L'ESPACE PUBLIC POUR CELEBRER LES JEUX OLYMPIQUES & PARALYMPIQUES DE PARIS 2024, DANS LE CADRE DU PROJET « AMIENS SE PREND AU JEU ».

► Contexte de l'appel à projets :

Depuis la fin des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo, le monde sportif est pleinement tourné vers PARIS 2024. Dans le cadre de son projet « Amiens se prend au Jeu », Amiens Métropole se mobilise pour participer activement à cette olympiade parisienne.

La situation géographique d'Amiens, son territoire, ses équipements sportifs et son cadre de vie, font de la ville un lieu privilégié pour accueillir des délégations olympiques étrangères dans le cadre de leurs préparations aux jeux, ainsi que de nombreux touristes et supporters.

Depuis la désignation de Paris en 2017 pour l'organisation des jeux, Amiens Métropole a entrepris avec succès des démarches auprès du Comité d'Organisation. Elle a été officiellement labellisée « Terre de Jeux 2024 » et a obtenu la certification « Centre de Préparation aux Jeux » pour 9 de ses équipements sportifs (11 disciplines concernées : Tennis, Tennis fauteuil, natation, handball, volley-ball, hockey sur gazon, judo, tennis de table, rugby à 7, football, athlétisme).

En parallèle de l'accueil de délégations étrangères, un programme d'actions a également été imaginé. A l'occasion de cette grande fête mondiale du sport, l'objectif est de mobiliser les habitants de l'agglomération et d'insuffler une véritable dynamique olympique et sportive au sein de la métropole amiénoise.

► Détails de l'appel à projets :

Le présent appel à projets s'adresse aux artistes et collectifs d'artistes professionnels. Il s'agit d'imaginer et de concevoir, dans le cadre « d'Amiens se prend au Jeu », une fresque picturale sur le thème des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Cette fresque sera réalisée en peinture sur le mur extérieur du Gymnase Georges Vallerey à Amiens (rue Alexandre Dumas, près de l'Aquapôle). Les dimensions de ce mur sont : 31 mètres de long sur 4 mètres 80 de hauteur, soit une surface de 148,80 m².

Dans cette fresque devront apparaître plusieurs éléments essentiels :

- La notion de jeux olympiques et paralympiques (5 continents/5 anneaux).
- La notion de grande fête mondiale du sport olympique et paralympique à Paris en 2024.
- Les 3 valeurs essentielles de l'olympisme : excellence, amitié et respect.
- Les 9 équipements sportifs amiénois labellisés « Centre de Préparation aux Jeux » et les 11 disciplines concernées listées ci-dessus.
- La notion de « Amiens vous attend, soyez les bienvenus » (délégations olympiques, sportifs, supporters, touristes).
- Le logo « Amiens se prend au Jeu ».
- Le logo d'Amiens Métropole.
- Le logo Terre de Jeux 2024.

La convention signée entre Amiens Métropole et l'artiste ou les artistes concernés, détaillera la durée minimale de visibilité de l'œuvre et les conditions d'entretien en fonction des techniques et matériaux utilisés.

► Eligibilité :

Cet appel à projets pour la réalisation de cette fresque, s'adresse aux artistes professionnels, graffeurs, street-artistes, collectifs d'artistes, opérateurs culturels, personnes morales, ainsi que les personnes physiques qui remplissent les conditions statutaires relatives à la réglementation de leur profession et qui peuvent justifier d'une inscription légale (N° SIRET).

► Conditions financières et Contractualisation :

L'enveloppe financière pour la création et la réalisation de cette fresque olympique est plafonnée à **15 000 € TTC**.

Ce budget global maximum doit inclure les postes suivants :

- La cession de droits de diffusion et de représentation pour un montant de **5 000 € TTC**.
- Les frais de production de l'œuvre (frais matériels y compris le matériel d'élévation et les moyens humains) dans la limite d'une enveloppe maximale de **8 000 € TTC**.
- Les frais annexes (frais de repérages, frais de transport, frais de bouche, frais d'hébergement) sur la base d'un accord préalable avec l'artiste ou le collectif et dans la limite d'une enveloppe maximale de **2 000 € TTC**.

Le montant global du projet sera finalisé et contractualisé dans le cadre de la signature d'un contrat de commande d'œuvre et de cession de droits d'exposition et de représentation entre Amiens Métropole et l'artiste (ou le collectif d'artistes ou l'association ou opérateur culturel) une fois le projet sélectionné.

Ce contrat reprendra les obligations des deux parties et notamment :

- La présence obligatoire de l'artiste à Amiens à certaines dates définies pour une inauguration, un vernissage, une présentation officielle, une rencontre...
- Le montant de tous les frais pris en charge par Amiens Métropole.

► Engagement de l'artiste ou du collectif d'artistes :

L'artiste ou les artistes sélectionnés devront céder à Amiens Métropole les droits de représentation de l'œuvre à des fins de promotion et de communication sur internet, à la télévision ou sur papier, par tous moyens existants ou à venir, sous toutes formes et/ou supports connus ou inconnus à ce jour, à l'exclusion de toute exploitation commerciale de l'œuvre.

L'artiste ou le collectif d'artistes sélectionné devra s'engager à mentionner « Amiens se prend au Jeu » dans toutes ses communications autour de la fresque réalisée. L'artiste ou le collectif d'artistes s'engage à être présent à Amiens à certaines dates définies pour une inauguration, un vernissage, une présentation officielle ou éventuelle rencontre.

► Modalités de candidature :

Les candidats devront transmettre leur projet **avant le jeudi 23 juin 2022 minuit** à l'attention de :

Monsieur Bruno Guévenoux

Direction des sports d'Amiens Métropole

Fresque JO Paris 2024 / Amiens se prend au Jeu

b.guevenoux@amiens-metropole.com → attention, dossier complet à envoyer uniquement via WeTransfer. Renseignements complémentaires au 03.22.97.12.85.

Un mail sera adressé accusant réception du dossier. Si besoin, l'ensemble des supports nécessaires à la présentation du projet (CD, Dvd, plaquette) peuvent être envoyés à l'adresse suivante :

Monsieur Bruno Guévenoux
Direction des sports d'Amiens Métropole
Fresque JO Paris 2024 - Amiens se prend au Jeu
Espace Dewailly
BP2720 80027 AMIENS cedex 1

Le dossier de candidature doit être composé des pièces suivantes:

- **La présentation du porteur de projet** : CV, dossier artistique, historique de l'association, références...
- **Une note d'intention** détaillant précisément le projet et la démarche artistique.
- **Une présentation de la fresque** (prévisualisation en images de l'œuvre qui sera réalisée).
- **Un budget prévisionnel détaillé** selon les éléments mentionnés supra : les frais de production de l'œuvre (matériels), les frais techniques et notamment le matériel d'élévation, les frais annexes (frais de repérage, frais de transport, frais de bouche, frais d'hébergement), la rémunération de l'artiste ou du collectif d'artistes, la cession de droits d'auteur ainsi que toutes autres dépenses reliées au projet artistique.
- **Une fiche technique** détaillant la mise en œuvre.
- **Une copie de l'attestation d'assurance** responsabilité civile en cours de validité.
- **Un RIB.**

► Jury et critères des projets :

Un jury composé d'élus (collectivités assurant le financement du projet) et de techniciens de la direction des sports d'Amiens Métropole, examinera l'ensemble des propositions et sélectionnera le projet à réaliser.

► Calendrier prévisionnel :

- Dépôt des candidatures au plus tard : **jeudi 23 juin 2022 à minuit.**
- Envoi des résultats : **entre le 7 juillet et le 8 juillet 2022.**
- Période durant laquelle la fresque doit être réalisée : **entre le lundi 22 août et le jeudi 15 septembre 2022.**